

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2015

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Convention relative aux conditions de déversement de déchets d'équipements électriques et électroniques et pneus usagés par la Ville au centre technique municipal du Plessis-Robinson

Rapporteur : Florence Presson

Dans le cadre de la collecte quotidienne des dépôts sauvages laissés sur le territoire communal, les services municipaux sont amenés à collecter et évacuer des pneus ainsi que des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) qui ne sont plus ramassés dans le cadre des collectes d'objets encombrants organisées par la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre.

Or le centre technique municipal de Sceaux est trop exigu pour qu'y soit organisé le tri de l'ensemble des différents flux dans de bonnes conditions.

Aussi, les DEEE et les pneus collectés sur Sceaux sont déposés au centre technique municipal de la ville du Plessis Robinson avant leur élimination par la CAHB.

Dans ce cadre, est proposé un projet de convention tripartite entre les villes de Sceaux, du Plessis-Robinson et la CAHB pour l'organisation de ce service.